

#### **IV) Le breton dans la vie municipale**

6. Vous engagez-vous à inscrire la compétence « langue bretonne » dans plus de fiches de postes ? (Atsem, Bibliothèque, accueil du public, valorisation du patrimoine...)

*Brest au cœur*

Oui. Les engagements de la ville de Brest en faveur de la langue bretonne nécessitent maintenant la présence d'agents maîtrisant la langue dans plusieurs services.

Lors des recrutements sur ces postes il sera porté attention à la maîtrise de la langue bretonne.

*Brest à venir*

Concernant les ATSEMs, comme nous l'avons dit plus haut, nous souhaitons avant tout former celles qui sont actuellement en poste et qui sont de bonne volonté. Elles travaillent depuis des années déjà, elles font des efforts au quotidien, mais elles n'ont jamais pu obtenir de vraies formations. Ensuite, en ce qui concerne les ouvertures de classe à venir, il serait bon d'avoir des ATSEMs bilingues, c'est pourquoi dans le cas de postes créés, nous souhaiterions que la compétence de la langue paraissent sur les fiches de postes des ATSEM. Concernant les autres métiers, il serait bon de faire paraître la compétence de la langue lorsqu'elle est nécessaire. Il faut que la compétence langue soit connue et prise en compte, mais nous ne souhaitons pas que cela soit l'élément primordial. Nous voulons des personnes formées et compétentes dans leurs métiers avant tout... s'ils parlent breton, c'est un plus !

*Brest c'est vous !*

Ces dispositions doivent s'inscrire dans le cadre de loi.

*Brest imaginons demain*

Oui, là où cela sera jugé nécessaire.

*Écologie solidarités Brest*

Cela dépendra bien sûr des besoins identifiés par les équipes, de la médiathèque notamment, mais il semble clair qu'il faudra être vigilant à l'inscription de la compétence langue bretonne dans les offres d'emploi du réseau des médiathèques, afin d'assurer le travail avec les écoles bilingues et Diwan notamment. Il y a également des besoins importants pour le personnel éducatif en général auxquels il faudra essayer de répondre en développant la compétence linguistique ou en recrutant en fonction.

*Liste citoyenne*

Même réponse que pour le point II.5 (sur la neutralité des élu·e·s).

*Marchons pour Brest*

Selon les objectifs définis, oui.

*N'a pas répondu :*

*Lutte ouvrière*